

nisme fédéral, l'Énergie atomique du Canada, Limitée consiste à établir par des vérifications que le projet a de fortes chances de réussir, sans se charger de son exécution. J'estime important de préciser cela, monsieur l'Orateur.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire parlementaire? N'est-il pas exact que l'Énergie atomique du Canada, qui doit vérifier les plans et les recommandations aux fins de décider, au nom du Canada, s'ils ont des chances raisonnables de réussir, aurait pu utiliser les mêmes compétences pour collaborer à la mise sur pied de la gestion de l'usine?

M. O'Connell: Monsieur l'Orateur, c'est là une question hypothétique. Le rôle du propriétaire était de produire de l'eau lourde. Le contrat ne conférait pas à l'Énergie atomique du Canada le rôle de conseiller. En fait, personne n'avait sollicité de conseils. Le député se souvient sans doute que M. Jerome Spevack, le propriétaire du procédé, l'a gardé secret, l'enveloppant d'un voile de mystère. Nous ne pouvions pas conseiller le propriétaire; le contrat avait été adjugé en vue de la production d'une quantité déterminée d'eau lourde et c'était au propriétaire à remplir cette condition. D'autres propriétaires le font, mais il faut bien préciser que le gouvernement du Canada, représenté par son agent, dégage toute responsabilité en ce qui concerne le fonctionnement de l'usine.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une heure.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je crois qu'en vertu de la loi sur les mesures de guerre, lorsque le ministre de la Justice regarde l'horloge il peut déclarer qu'il est 1 heure.

L'hon. M. Turner (Ottawa-Carleton): Au lieu de déclarer qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur, pourquoi ne présentons-nous pas l'article suivant pour dire ensuite qu'il est 1 heure?

M. Baldwin: C'est déjà fait.

* * *

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

[Français]

L'hon. John N. Turner (pour le président du Conseil privé) propose que les comptes publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1969, le rapport annuel de l'auditeur général y afférent et les témoignages recueillis par le comité dans son examen du sujet précité pendant la dernière session soient déferés au comité permanent des comptes publics.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Maintenant, il est 1 heure.

[M. O'Connell.]

M. l'Orateur: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est levée à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. La Chambre reprend l'étude de la motion proposée par le ministre de la Justice (M. Turner) au nom du président du Conseil privé et appuyée par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire n'a-t-il pas l'intention de nous servir quelques grains de sagesse à propos de cette très intéressante et complexe motion?

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, j'ai pensé que je serais bien avisé d'écouter d'abord ce que le leader du parti de l'opposition a à dire.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'espère seulement que cette sage modération se transmettra, grâce à un processus d'osmose intellectuelle, jusqu'aux banquettes ministérielles, afin que le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues daignent écouter l'opposition avant de prendre certaines mesures stupides.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous voulez dire l'opposition.

M. Baldwin: Cette motion très intéressante, monsieur l'Orateur, donne aux députés l'occasion d'examiner plusieurs aspects d'une question dont on a déjà parlé. Elle se lit ainsi:

Que les comptes publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1969, le rapport annuel de l'auditeur général y afférent et les témoignages recueillis par le comité dans son examen du sujet précité pendant la dernière session soient déferés au comité permanent des comptes publics.

Vous-même, monsieur l'Orateur, et les députés remarquez, bien sûr, que cette motion figure au *Feuilleton* sous les ordres inscrits au nom du gouvernement, conformément à la ligne de conduite annoncée par notre parti et appuyée, je l'espère, par mes amis à ma gauche, et selon laquelle, en ce qui concerne la nomination, le fonctionnement et les attributions des comités en général, nous n'avons pas l'intention d'être aussi coulants que par le passé. Cette affaire a été débattue et les questions soulevées au cours du débat engagé au moment de l'établissement du comité mixte de la Chambre et du Sénat pour l'étude de la constitution. Au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, j'ai alors fait valoir certains arguments. Je l'ai fait de façon très amicale et je me propose d'être encore aussi courtois que possible. Ces arguments étaient les suivants: nous nous préoccupions de plus en plus des comités, de leur fonctionnement et de l'effet qu'ils avaient sur le fonctionnement efficace et ordonné de la Chambre comme tribune où les affaires du peuple peuvent être débattues. C'est à la suite de notre expérience des comités l'an dernier, non seulement ceux